



Notre intervention ne portera pas sur la carte scolaire à proprement parler car, lors de cette réunion, nous aurons largement l'occasion de nous exprimer sur la situation départementale et celles d'écoles.

Le premier point sur lequel nous voudrions vous interpeller concerne les à côté de cette carte scolaire. Vous le savez, ceux qui ont la meilleure connaissance de leur école et qui devront faire vivre l'école tous les jours, ce sont les enseignants. Malgré cela, nous voyons encore des cas où, avec une concertation toute relative, des choix sont imposés aux équipes en place, notamment en terme d'organisation pédagogique. Il est également anormal que des maires apprennent aux enseignants une ouverture ou une fermeture. C'est d'une oreille attentive et prioritaire dont ont besoin les enseignants, pas d'avoir le sentiment d'être en bout de chaîne.

Ensuite, concernant les élèves de SEGPA, au SE-Unsa, nous nous demandons si ce sont bien des collégiens comme les autres ?

La ministre, interpellée par un parlementaire en juin dernier, affirmait que « *Les élèves de SEGPA bénéficieront de la nouvelle organisation du collège, comme tous les autres collégiens, des enseignements pratiques interdisciplinaires et de l'accompagnement personnalisé.* »

La réforme des collèges prévoit une dotation horaire supplémentaire de 2,75h de marge professeur pour toutes les divisions du collège.(3h en 2017)

Force est de constater que les DHG transmises aux établissements ne vont pas dans ce sens. Au contraire, elles montrent que, dans la majorité des cas, le calcul de la dotation horaire supplémentaire a été effectué sans tenir compte des divisions de SEGPA.

Pour le SE-Unsa, la refondation pédagogique doit concerner ces élèves plus fragiles avec la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires. Des démarches plus inclusives nécessitent également des moyens complémentaires.

Les élèves de SEGPA sont des collégiens comme les autres et méritent de bénéficier des mêmes moyens.

Nous, élus du SE-uns, demandons que :

-la DHS des collèges comportant une SEGPA soit calculée en tenant compte de ses divisions ;

-la DHS soit utilisée en partie pour des projets pédagogiques incluant les élèves de SEGPA.

Faute de quoi l'inclusion de ces élèves resterait lettre morte, et à contre-courant de la philosophie qui sous-tend la réforme du collège.